



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

incorporés de force

Question écrite n° 3006

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur le dossier des malgré-nous. En effet, ces jeunes français souvent alsaciens ont dû traverser la Seconde Guerre mondiale, avec l'uniforme allemand et ont dû parfois combattre aux côtés des soldats du IIIe Reich. Cette obligation a profondément divisé de nombreuses familles et place ces hommes dans des situations de tiraillement tout à fait dramatiques, entre leur vraie patrie et leur uniforme allemand. Ces soldats ont parfois été oubliés sciemment par la France et même par leur village d'origine et leur propre famille. Cette période controversée et souvent sombre de la Seconde Guerre mondiale devrait pourtant resurgir comme une preuve supplémentaire de la nécessité de la construction européenne. Il lui demande donc de lui indiquer s'il compte donner dans les années qui viennent une place à un hommage national dans notre mémoire collective à ces malgré-nous.

Texte de la réponse

S'agissant du devoir de mémoire à l'égard des malgré-nous, le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, tient à préciser à l'honorable parlementaire que l'État a participé de manière substantielle au financement du mémorial de l'Alsace-Moselle, à Schirmeck, dans le Bas-Rhin. Ce mémorial, ouvert et inauguré en 2005, invite à découvrir la douloureuse histoire des Alsaciens et des Mosellans de 1870 à 1918 et de 1940 jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et permet d'en appréhender tous les aspects, dans le respect de toutes les mémoires. Par ailleurs, une coopération s'est instaurée depuis plusieurs années entre la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du département ministériel et la direction de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale, afin de promouvoir les actions pédagogiques ayant pour objet la mémoire des conflits contemporains. Dans ce domaine également, plusieurs centres régionaux de documentation pédagogique, dont celui d'Alsace, présentent des dossiers et des exemples de démarches pédagogiques qui permettent de réfléchir sur la situation qui fut celle de l'Alsace-Moselle et de ses habitants au cours de cette douloureuse période de l'histoire. La transmission de la mémoire des conflits, ceux du XXe siècle en particulier, constitue, en tout état de cause, l'un des axes majeurs de la politique de mémoire du secrétaire d'État et, à ce titre, une attention toute particulière continuera d'être portée au souvenir des malgré-nous et aux conséquences de l'annexion allemande pour les Alsaciens et les Mosellans.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3006

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5194

Réponse publiée le : 23 octobre 2007, page 6519